

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Caplan, tenue le mercredi vingt-deuxième jour de décembre deux mille vingt et un à dix-huit heures trente à huis clos.

Le conseil de la Municipalité de Caplan siège à huis clos par visioconférence.

Sont présents :           Lise Castilloux, maire  
                                  Paul-Égide Bourdages, conseiller  
                                  Sylvain Bourque, conseiller  
                                  Maude Brinck-Poirier, conseillère  
                                  Joshua Burns, conseiller  
                                  Jean-Bertrand Molloy, conseiller

Est absent :               Jean-Marc Moses, conseiller et maire suppléant

Est aussi présente :    Céline Leblanc Méthot, greffière-trésorière adjointe  
                                  Marilyne Robichaud, coordonnatrice aux loisirs

Cette séance est sous la présidence de Mme Lise Castilloux, maire.

Les membres présents forment le quorum.

---

---

#### **ORDRE DU JOUR**

Réouverture de la séance ajournée le 20 décembre 2021;

Acceptation que la séance soit tenue à huis clos;

- 25     Achat des modules de jeux – Plage de la Rivière;
26.    Nomination commissaire à l'assermentation;
27.    Autorisation paiement facture Eurovia Québec;
28.    Assurances – Bénévoles ouverture halte routière;
29.    Autre(s) sujets)
30.    Période de questions
31.    Levée de la séance.

#### **RÉSOLUTION 021 – 12 - 371**

##### **RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE AJOURNÉE LE 20 DÉCEMBRE 2021**

Sur la proposition de M. Jean-Bertrand Molloy, le maire, Mme Lise Castilloux procède à la réouverture de la séance ajournée le 20 décembre 2021

#### **RÉSOLUTION 021 – 12 - 372**

##### **ACCEPTATION QUE LA SÉANCE SOIT TENUE À HUIS CLOS**

**Considérant** le renouvellement des règles sanitaires en vigueur dès maintenant;

**Considérant** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**Considérant** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence téléphonique;

**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** le conseil de la Municipalité de Caplan accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence;

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 021 – 12 - 373**

##### **25. ACHAT DES MODULES DE JEUX – PLAGES DE LA RIVIÈRE**

**Ce point est reporté à une séance ultérieure.**

#### **RÉSOLUTION 021 – 12 - 374**

##### **26. NOMINATION COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION**

**Considérant** le départ à la retraite de la commissaire à l'assermentation à la Municipalité;

**Considérant** que cette fonction permet d'offrir à la population le service juridique de faire prêter serment;

**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** le conseil municipal accepte de nommer Mme Céline Leblanc Méthot à titre de commissaire à l'assermentation pour une période de 3 ans, au montant de 59.50 \$;

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 021 – 12 - 375**

##### **27. AUTORISATION PAIEMENT FACTURE EUROVIA QUÉBEC**

**Considérant** les travaux de pavage réalisés devant le 78, boul. Perron Ouest;

**Considérant** que ces travaux ont été causés par une fuite d'eau souterraine et l'urgence d'agir;

**Pour ces motifs**, il est proposé par Mme Maude Brink-Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers:

**Que** le conseil municipal accepte le paiement à : Eurovia Québec au montant de 12 673.50 \$, excluant les taxes, pour les travaux face au 78, boul. Perron Ouest;

**Que** cette dépense soit affectée au budget courant;

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 021 – 12 - 376**

##### **28. ASSURANCES – BÉNÉVOLES OUVERTURE HALTE ROUTIÈRE**

**Considérant** la décision du conseil d'ouvrir le sentier de la halte routière;

**Considérant** que l'ouverture sera faite par des bénévoles en motoneige et divers équipements;

**Considérant** la pertinence par l'assureur de fournir le nom de ces bénévoles;

**Considérant** qu'ajouter ces renseignements au contrat d'assurance ne créent pas d'augmentation au coût de la prime;

**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers:

**Que** le conseil municipal accepte l'ouverture du sentier de la halte routière par des bénévoles;

**Que** M. Paul-Égide Bourdages, M. Jean-René Bourdages et M. Guylain Minville soient reconnu comme bénévoles autorisés à ouvrir le sentier avec leur motoneige et divers équipements;

**Que** ces trois (3) bénévoles soient couverts par l'assurance de la municipalité sans augmentation du coût de la prime;

Adopté.

## 29. AUTRES (S) SUJET(S)

### **RÉSOLUTION 021 – 12 - 377**

#### **29.1 MODULES DE JEUX PLAGE DE LA RIVIÈRE – DEMANDE SOUTIEN FINANCIER PROGRAMME FRR DE LA MRC DE BONAVENTURE**

**Considérant** que depuis plusieurs années, un projet est entamé pour l'achat de nouveaux modules de jeux à la plage de la Rivière;

**Considérant** que des démarches ont été faites à la MRC de Bonaventure pour connaître l'admissibilité au programme Fonds Régions et Ruralité et que ce projet serait admissible;

**Considérant** l'analyse du projet par la coordinatrice des loisirs (fiche de recommandation);

**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Sylvain Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** le conseil municipal accepte la recommandation de déposer une demande d'aide financière à la MRC de Bonaventure au programme Fonds Régions et Ruralité pour l'achat de nouveaux modules de jeux à la plage de la Rivière;

**Que** la coordonnatrice des loisirs, Mme Marilyne Robichaud ou la greffière-trésorière adjointe, Mme Céline Leblanc Méthot soient autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité de Caplan tous les documents relatifs à ce dossier;

Adopté.

## 30. PÉRIODE DE QUESTIONS

Pas de questions ou commentaires.

### **RÉSOLUTION 021 – 12 - 378**

#### **24. LEVÉ DE LA SÉANCE**

Sur la proposition de M. Paul-Égide Bourdages, la séance est levée.

Il est 18 h 52.

Unanimité.

---

Lise Castilloux, maire

---

Céline Leblanc Méthot, greffière-trésorière adjointe

*Je, Lise Castilloux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*